



## Comité National d'Évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Bulletin n° 13 - mars 1992  
131, rue du Bac 75007 PARIS  
Standard : (1) 49 55 05 51 - Télécopie : (1) 49 55 06 26

### EDITORIAL

Dans son premier rapport annuel, intitulé "De l'expertise à la responsabilité"\* , le Conseil Supérieur de l'Évaluation présente le CNE parmi les institutions et services dont les missions consistent à évaluer soit des organismes publics soit des programmes soit plus globalement tel ou tel champ des politiques publiques. Celles-ci répondent à des besoins multiples, elles sont mises en oeuvre par des acteurs multiples. Le souci de leur transparence, la mesure de leurs effets, la question de la marge d'action qu'elles reconnaissent aux administrations et aux citoyens, se trouvent ici abordés dans un vaste processus dont le caractère opérationnel, sinon l'intérêt à court ou moyen terme, sont loin d'être clairement reconnus.

Après six ans d'expérience dans l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, le CNE estime pouvoir apporter quelques éléments de réponse à l'interrogation qui, crûment posée, s'énonce ainsi : "A quoi sert l'évaluation ?".

La première réponse est une preuve par l'absurde : si l'évaluation ne servait à rien, le Comité ne serait pas sollicité par des responsables d'établissements qui croulent déjà sous leurs tâches. Or le rythme des demandes d'évaluation ne faiblit pas : dans quelques semaines, avec le lancement de douze nouveaux programmes qui aboutiront en 1993, ce sont 76 établissements qui auront reçu la visite des membres du Comité, de son Secrétariat général et de ses experts. La demande elle-même s'est élargie au delà du monde de l'université stricto sensu : des écoles de commerce, des écoles d'ingénieurs, des écoles d'architecture, un Observatoire, une école vétérinaire, le CNAM, sont autant d'exemples qui viennent progressivement composer un tableau riche et contrasté de l'enseignement supérieur français.

L'évaluation, telle que la pratique le Comité a une double fonction de production d'informations et d'aide à la décision. Elle est à la fois estimative (le recueil et l'analyse des données formant le socle de l'appréciation qualitative) et formative (en se soumettant à un regard extérieur, l'évalué apprend à mieux se connaître). Elle n'est jamais normative, et c'est probablement la raison pour laquelle elle est particulièrement appréciée. Favorisant un aller et retour entre le particulier et le général, nourrissant des

réflexions thématiques par les références issues des observations de terrain, elle se fonde sur la mobilisation et la responsabilisation de tous les acteurs de l'enseignement supérieur pour renforcer la cohérence et la qualité du système.

Les outils de l'évaluation rendent compte de la réalité observable : la dimension économique s'exprime à travers l'analyse de l'efficacité interne (les diplômés) et externe (les débouchés) des formations, la dimension sociale et culturelle à travers l'attention portée aux modalités d'accès et de poursuite d'études, aux conditions de vie et de travail, au rayonnement scientifique et intellectuel des établissements ; la dimension politique est induite par le face à face que proposent les recommandations du Comité aux différentes parties en présence et la fonction de médiation et de régulation qu'il exerce à ce niveau.

Le Comité rend publics tous ses rapports mais la diffusion de ses travaux est une entreprise de longue haleine : eu égard à des moyens mesurés, leur communication à chaque enseignant, chaque étudiant, chaque responsable administratif, sans parler des employeurs potentiels, ne peut être de son ressort. Le relais de la presse, des organisations représentatives, des services et des centres d'information, et bien entendu des établissements eux-mêmes, est alors le très bienvenu.

Reste la question de l'appropriation des recommandations par leurs destinataires. Elle leur revient, et à eux-seuls. Un rapport du Comité est un "outil" qui offre différents modes d'emploi. Ce n'est pas un mince avantage à l'heure où les missions et les pratiques de l'enseignement supérieur s'ouvrent à de nouveaux horizons\*\*. La technique n'est pas sans faille, le résultat est parfois contesté, l'impact peut sembler encore limité. Mais l'important n'est-il pas, pour reprendre une expression employée par le Conseil Supérieur de l'Évaluation, de s'atteler ensemble, et méthodiquement, "à la recherche et à la suggestion du changement possible" ?

\* *La Documentation Française*, 1992.

\*\* cf CNE "Universités, les chances de l'ouverture", *La Documentation française*, 1991.

# PUBLICATIONS RÉCENTES

## ■ L'UNIVERSITÉ PARIS X-NANTERRE

DÉCEMBRE 1991

L'université accueille 30 000 étudiants, soit 10% des effectifs de la région parisienne, répartis à peu près à part égale dans les 3 grands secteurs (Lettres et Sciences humaines, Droit-Economie-Gestion, Psychologie-Sciences de l'Education-STAPS) et dans les 3 cycles d'enseignement. Elle comporte deux IUT, dont les enseignements relèvent principalement du secteur secondaire.

Une politique volontariste d'innovation, de diversification et de coordination préside à l'organisation des enseignements (doubles DEUG, facilités de réorientation, diplômes variés de 3e cycle). S'y ajoutent des services communs particulièrement dynamiques (CEP, Télédix, SUFO, Médiadix, CIO etc...), qui contribuent notablement à créer un sentiment d'identité de l'institution.

La recherche, avec 56 centres et laboratoires, dont 15 unités associés au CNRS, est active dans de nombreux secteurs et spécialement organisée et confirmée dans des domaines tels que l'économie, l'anglais, les sciences humaines et sociales.

Le Comité recommande à l'université de :

- développer de nouvelles filières à finalité professionnelle (MST, DESS), en liaison avec l'environnement
- déconcentrer le budget vers les UFR
- nouer des conventions avec d'autres établissements
- s'atteler à une réorientation de certains thèmes de recherche pour permettre de fixer plus de chercheurs à Paris X.

La pénurie de locaux est l'un des problèmes les plus graves, à quoi s'ajoutent des problèmes d'entretien, de gardiennage et de sécurité : l'extension dans le cadre d'un schéma directeur pour l'aménagement du campus de Nanterre est indispensable ; elle doit associer à l'université tous les partenaires concernés : Etat, région, département, commune, et organismes publics d'aménagement. Il est tout aussi important que le MEN associe l'université de Nanterre à toute réflexion sur l'organisation et le développement des nouvelles universités de la région parisienne.

Le potentiel de recherche qu'elle a accumulé et tenu à l'abri des bourrasques sera probablement le meilleur outil de son développement futur.

## ■ L'UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES

NOVEMBRE 1991

Créée en 1978, à partir d'une antenne de la faculté de Sciences de Lille, l'université de Valenciennes affirme une dominante scientifique et technologique tout en ayant un caractère pluridisciplinaire.

Ses effectifs étudiants - 7614 en 1990-1991 - ont crû de 8% chaque année depuis 1986, et les caractéristiques socio-économiques de la région illustrent particulièrement les défis de l'enseignement supérieur de masse.

Plusieurs disciplines ont atteint un réel niveau d'excellence ; pour ne prendre que quelques exemples, on citera l'enseignement de la communication ou la recherche en automatique industrielle, en génie mécanique, les travaux sur les ultrasons ou les matériaux nouveaux, ainsi que le Centre

sur l'Allemagne contemporaine. L'université doit être encouragée à se concentrer sur ces domaines qui, moyennant quelques renforcements fondamentaux, pourraient lui donner les atouts qui sont la marque d'une université technologique de qualité.

L'encadrement, tant en enseignants qu'en personnel non-enseignant, de même que les conditions de vie et de travail à l'université, réclament des efforts soutenus de la part des pouvoirs publics.

Le développement général de l'université doit s'organiser selon des axes de cohérence tant interne (la structuration en Instituts et la dispersion des implantations offrant des résistances à une organisation centralisée pourtant efficace) qu'externe (la création de 2 nouvelles universités dans le Nord-Pas-de-Calais conforte l'exigence d'une véritable concertation entre les établissements existants).

L'implantation de l'université dans son environnement repose sur l'écoute qu'elle apporte aux besoins de l'industrie locale et bénéficiée du soutien de la ville de Valenciennes ; elle est renforcée par l'intervention des enseignants dans les actions de formation continue et le développement de l'association de valorisation VALUVAL. Reste à mieux "fixer" localement les enseignants qui professent à l'université. Et à trouver les moyens humains et matériels pour affirmer l'université de Valenciennes comme un lieu d'expérimentation de pratiques pédagogiques nouvelles.

## ■ L'INALCO

DÉCEMBRE 1991

Encore souvent dénommé par son ancien intitulé "langues O", l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, dont on fêtera le bi-centenaire en 1995, jouit depuis le décret de mai 1990 du statut de "grand établissement". Sans en afficher encore la forme, vue l'extrême dispersion de ses locaux sur 5 sites à Paris et en banlieue Nord.

9 000 étudiants recensés en 1989-1990 se répartissent dans 7 départements (Afrique, Asie du Sud, Asie du Sud-Est-Haute Asie-Austronésie, Chine, Corée-Japon, Europe centrale et orientale, URSS, Proche et Moyen-Orient-Afrique du Nord) et 4 filières à finalité professionnelle (Centre d'études et de recherche en traitement automatique des langues, Centre de recherche en ingénierie multilingue et multilingage, Centre de préparation aux échanges internationaux, Diplôme de Hautes études internationales).

Dans le domaine de l'enseignement, les principales difficultés résident dans l'insuffisant développement de la documentation à caractère pédagogique et la faible articulation entre l'enseignement des langues et celui des civilisations. Le Comité recommande de renforcer ce dernier, sans systématisme, en recherchant en particulier une meilleure coopération avec les universités parisiennes et avec le CNRS. Un comité de réflexion inter-établissements pourrait être chargé de repérer les lacunes et les doubles emplois et de proposer des modalités de collaboration.

Pour des disciplines comme le japonais, le chinois ou l'arabe, l'INALCO utilise la possibilité qui lui est donnée par les textes d'"éclairer le choix des étudiants par un entretien suivant l'examen du dossier du candidat". Dans tous les cas l'information et l'orientation des étudiants demandent des améliorations.

Il en est de même pour l'investissement dans la formation continue et dans le développement des relations

# PUBLICATIONS RÉCENTES

internationales, étonnamment négligées par l'institution.

Quelles que soient les perspectives d'un développement des filières professionnalisées, le choix d'un double cursus est à recommander pour la plupart des étudiants. Une association d'anciens élèves devrait pouvoir être créée.

Dans beaucoup de domaines la recherche à l'INALCO ne dispose pas du potentiel matériel et humain nécessaire : là encore des synergies sont à trouver. La politique des publications scientifiques est également à repenser.

Il est à souhaiter que le regroupement de l'INALCO sur un nouveau site lui fournira l'occasion de surmonter ses difficultés et d'afficher une efficacité conforme à sa réputation internationale.

## ■ L'UNIVERSITÉ PARIS III - SORBONNE NOUVELLE

NOVEMBRE 1991

C'est l'université littéraire par excellence, comme en témoigne l'appellation de "Sorbonne nouvelle". Les lettres, le théâtre, le cinéma, la communication, les sciences du langage et les langues étrangères sont enseignés dans 11 UFR, 4 départements, 1 école (Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs) et 1 institut (l'Institut des Hautes Etudes d'Amérique Latine). On comptait 16 800 étudiants en 1988-1989, dont 34,9% dans le 1er cycle (la moyenne nationale en LSH est de 50%) et 25% d'étudiants étrangers (jusqu'à 50% en 3e cycle).

La primauté semble bien accordée à la recherche. Celle-ci s'organise dans une soixantaine d'équipes ; l'université délivre une moyenne de 380 DEA par an et une centaine de thèses sont soutenues. Les préparations aux concours de recrutement d'enseignants sont également d'une très grande qualité.

Les fonds documentaires sont à la fois fournis et de qualité exceptionnelle pour certains d'entre eux (Amérique latine, Espagne). Les enseignants sont d'une fidélité très (trop ?) exceptionnelle à leur établissement.

En revanche l'encadrement des travaux dirigés des trois premières années est trop souvent confié à des chargés de cours, le régime des examens manque de clarté, l'organisation des cursus est parfois lacunaire ou éparpillée à l'excès et le suivi des étudiants est encore balbutiant.

Malgré l'extrême dispersion des implantations (au moins

dix lieux différents), l'université devrait chercher à renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants et du personnel à un ensemble commun. Ceci passe entre autres par une meilleure connaissance de l'activité interne globale et une meilleure communication entre départements, composantes et services.

Plusieurs de ces recommandations du Comité pourraient d'ailleurs s'appliquer aussi à d'autres universités littéraires, en particulier parisiennes.

## ■ L'ISMRA DE CAEN

NOVEMBRE 1991

L'Institut des Sciences de la matière et du rayonnement, ENSI rattachée à l'université de Caen, est un établissement autonome depuis 1986. Il comprend 350 élèves et 160 enseignants chercheurs (dont 37 chercheurs CNRS) ainsi que 100 techniciens et administratifs.

L'ISMRA propose des diplômes d'ingénieur dans une filière physique et une filière chimie elles-mêmes subdivisées en options. Il regroupe ses 12 DEA dans 3 écoles doctorales. Sur les 7 laboratoires de recherche, 6 sont associés au CNRS, dont certains depuis 25 ans. Plus de 100 thèses ont été soutenues en 4 ans, dont la moitié environ concerne des ingénieurs.

L'activité de recherche, très développée, donne à l'ISMRA une réputation nationale, voire internationale dans certains domaines. Les diplômés n'ont aucun problème de débouchés. Les relations internationales sont fécondes.

Cependant on peut relever certaines ombres au tableau : d'une part le risque d'un vieillissement du personnel dans plusieurs centres de recherche, d'autre part un problème de coordination entre troisième année et DEA en physique de la matière, enfin des horaires de travail très chargés qui nuisent au travail personnel - mais ce reproche s'adresse plus à la Commission des titres qu'à l'établissement lui-même.

Le Comité propose comme un objectif raisonnable le doublement de la production annuelle d'ingénieurs. Il recommande de consolider l'existant en favorisant la coopération entre laboratoires, déjà bonne formellement, via des thèmes communs de recherche. Il souhaite également que des moyens adéquats viennent renforcer l'établissement sur le plan administratif et que le dialogue entre l'ISMRA et l'université de Caen s'établisse sur des relations contractuelles plus précises.

## PROGRAMME DES EVALUATIONS D'ETABLISSEMENTS

### RAPPORTS PUBLIES (suite)

L'université de Brest, sept 91 - L'université de Caen, oct 91  
L'université de Valenciennes, nov 91 - L'INALCO, nov 91  
L'université de Rouen, nov 91 - L'ISMRA Caen, nov 91  
L'université Paris III, nov 91 - L'université Paris X, déc 91  
L'INSAR, déc 91 - L'université de Montpellier I, janv 92  
L'université de Touon et du Var, janv 92  
L'université de Lille I, fév 92

### A PARAITRE (mars/avril)

L'université de Nice - L'université Lyon III  
L'observatoire Nice-Côte d'Azur  
L'université du Havre

### EVALUATION EN COURS

L'université Bordeaux I  
L'université Grenoble II - L'université Bordeaux III  
L'université Toulouse II  
L'Ecole des Chartres  
L'Institut national polytechnique de Nancy  
Le CNAM  
L'université de Nancy II  
Ecoles d'architecture (Paris-Belleville/Grenoble)  
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort  
L'université d'Amiens  
L'université Paris V  
L'Ecole supérieure de Commerce de Nantes

## ■ LES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Publié en mai 1989, le rapport sur "La géographie dans les universités françaises" avait marqué une nouvelle approche, de type transversal, dans les évaluations menées par le Comité. Le bilan a été présenté dans un précédent Bulletin, mais il faut signaler que, trois ans après, des demandes de lecteurs continuent de parvenir au service des publications du Comité.

Le choix de la géographie comme premier chantier d'évaluation disciplinaire était motivé par plusieurs raisons qui se retrouvent peu ou prou dans le second. L'évaluation des sciences de l'information et de la communication pose en effet des questions épistémologiques (définition-même des disciplines, de leur histoire et de leur place au sein de l'université) ; elle demande une claire analyse des intitulés, des niveaux et de la localisation de l'offre de formation, elle pose le problème de l'adaptation de cette offre de formation à la fois à une demande considérable des étudiants et aux débouchés professionnels dans un milieu mouvant et frappé par la crise ; elle vise à discerner les conditions d'émergence d'une recherche française de qualité ; elle se propose également de repérer les bornes au delà desquelles ni les structures d'enseignement ni les modalités d'exercice professionnel ne peuvent prétendre à respecter la déontologie éminemment indispensable à un domaine comme celui de la communication.

Une commission, dirigée par deux membres du Comité et animée par deux chargés de mission, a commencé ses travaux en janvier. Elle associe quatre enseignants chercheurs à quatre professionnels compétents en matière d'administration de l'Education, de publicité, de médias, d'information scientifique et technique. Procédant par enquêtes, auditions et expertises, elle va chercher à mieux connaître le domaine, puis à faire des propositions qui seront ensuite soumises au Comité.

### **Le champ de l'évaluation**

L'évaluation des sciences de l'information et de la communication, discipline jeune qui ne s'est structurée que depuis 1975, pose en premier lieu un problème de frontière, tant sur le plan du champ disciplinaire que sur celui des débouchés professionnels.

En ce qui concerne le champ disciplinaire, la 71ème section du Conseil national des universités, qui rassemble les enseignants chercheurs rattachés à ce domaine, a entrepris une nouvelle réflexion dont les résultats devraient être rendus publics au mois de juin 1992. Dans l'attente de ses conclusions, on peut rappeler la définition des objets d'études telle qu'elle avait été formulée en 1985 par la 71ème section qui reconnaissait comme faisant partie de son domaine de compétence :

- 1) les études sur les notions d'information et de communication, sur leurs relations, sur la nature des phénomènes ainsi désignés ainsi que les analyses philosophiques, épistémologiques, méthodologiques, logiques, mathématiques de ces phénomènes ;
- 2) l'étude de l'information et de son contenu, de ses propriétés, de sa présentation ;
- 3) l'étude des systèmes d'information et des modèles documentaires, informatiques et autres qu'ils mettent en oeuvre ;
- 4) l'étude des médias de la communication sous leurs divers aspects ;
- 5) l'étude du fonctionnement des processus de communication et des productions et usages de la communication ;
- 6) l'étude des acteurs de la communication, des agents du traitement et du transfert de l'information, de leur formation, de leurs professions.

Toutes ces études peuvent prendre des "dimensions" historiques, sociologiques, juridiques, économiques, technologiques, etc...

Les frontières des sciences de l'information et de la communication peuvent également être repérées par les secteurs professionnels sur lesquels débouchent les formations. Cette approche conduit à identifier des

métiers dont la pratique met en oeuvre des processus d'information et de communication :

- 1) conception et production des médias, qu'ils soient écrits (métiers du livre, édition, librairie), périodiques (journalisme), audiovisuels (cinéma, télévision), électroniques (télématique) ;
- 2) conservation : bibliothèques, archives ;
- 3) documentation, information scientifique et technique, banques de données, systèmes d'information ;
- 4) communication d'entreprise ;
- 5) publicité.

### **La méthode de travail**

L'évaluation porte en priorité sur les filières universitaires d'enseignement (IUT compris) et sur les axes de recherche explicitement identifiés dans le secteur des sciences de l'information et de la communication.

Cependant, le Comité ne souhaite pas limiter son examen à ces seules filières : des formations et des diplômes très divers qui touchent au domaine de l'information et de la communication sont organisés d'une part, dans les universités, mais dans le cadre d'autres filières disciplinaires (notamment en gestion, en droit, en sciences politiques, en psychologie...), d'autre part, dans les Ecoles d'ingénieurs et de commerce. En outre, le Comité ne peut ignorer les formations dispensées dans les sections de techniciens supérieurs des lycées et dans les écoles privées, particulièrement nombreuses dans ce secteur.

Pour mener à bien cette évaluation, le CNE a décidé de réunir des données et des informations aussi complètes que possible : pour ce faire, il a diffusé très largement une enquête auprès de toutes les universités, des Ecoles Normales Supérieures et des Instituts d'Etudes Politiques, auprès des Ecoles de commerce reconnues par l'État et auprès de quelques grandes Ecoles d'ingénieurs.

Dans les établissements déjà évalués par le Comité, une quinzaine comportaient ce type de filières. A l'occasion de l'évaluation de ce secteur, la commission compte procéder à quelques expertises complémentaires qui pourront concerner des universités parisiennes ou des pôles régionaux particulièrement dynamiques.

Enfin, la commission organise des auditions de concepteurs de formations, de professionnels des différents métiers sur lesquels elle débouche et d'étudiants engagés dans ces filières.

Sans préjuger les conclusions du CNE, on peut d'ores et déjà indiquer que le rapport d'évaluation compte présenter d'une part un état des lieux en analysant l'offre de formation -initiale et continue- et l'activité de recherche, d'autre part une analyse de l'adaptation de cette offre de formation aux emplois du secteur. Comme il le fait pour chacune de ses évaluations, le Comité formulera des recommandations sur ces différents points. La publication du rapport final devrait intervenir au cours du dernier trimestre de l'année 1992.

## **ECHANGES**

De plus en plus nombreux sont les pays qui se préoccupent de l'évaluation de l'enseignement supérieur. Le Comité poursuit donc une fertile politique d'échanges internationaux. Dans la période récente il a été représenté à différentes manifestations, dont le colloque "L'évaluation institutionnelle des universités", qui s'est tenu à Almagro (Espagne) en novembre 1991 et la Conférence générale sur l'enseignement supérieur organisée à Paris par l'OCDE en décembre 1991.

Il a reçu récemment le Ministre des Universités du Brésil ainsi que le recteur de l'université de San Paolo; le vice-ministre de l'Education et de la Recherche accompagné de représentants du Comité national pour le développement technologique de la République de Hongrie; une délégation de la Commission d'Etat pour l'Education de la République populaire de Chine. Il poursuit une collaboration régulière avec les autorités mexicaines de l'Education; il a noué des liens avec des chercheurs et des organismes brésiliens, japonais, allemands et britanniques et répondu à des demandes d'information du Ministre de l'Education de Roumanie.